

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT D'ARLES

MAIRIE DE PORT ST LOUIS DU RHONE

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
14 MARS 2008**

Le Conseil Municipal s'est réuni le quatorze mars deux mille huit à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Philippe CAIZERGUES, Maire sortant de Port-Saint-Louis du Rhône.

ETAIENT PRÉSENTS	PROCURATIONS
CHARRIER Jean-Marc	SALIBA Céline pour
TAFFIGNON Georgette	GUARRACINO Ghislaine
AZOUZ Oula	
MICHEL Sophie	
MONTURLI Roland	
STAMATIOU Annie	
SPERTA Pierre	
PANICHI Paulette	
CAVASSILA Alain	
GUIOT Valérie	
NAVEILHAN Jean-Claude	
CHABERT Laurence	
SARI Abdelkader	
RAOUX Aurore	
LIOZON Philippe	
SCOTTO Claudine	
SCHROETTER Régis	
CORRAO Céline	

TOURE Mas	
POLI Angélique	
TARIKET Randal	
GRACH Aurélie	
CAIZERGUES Philippe	
GUARRACINO Ghislaine	
ALVAREZ Martial	
CIANFARANI Aline	
ROUGON Frédéric	
GAY Jean-Paul	

Monsieur le Maire sortant procède à l'installation des conseillers municipaux dans leur fonction, suite à la proclamation par le bureau électoral des résultats des élections municipales du 09 mars 2008 et conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il précise que la réunion d'aujourd'hui a pour objet d'organiser l'élection du Maire et des Adjointes.

Il indique tout d'abord les résultats constatés aux procès verbaux des élections du 09 mars 2008 qui ont proclamé élus :

NOM	PRENOM
CHARRIER	Jean-Marc
TAFFIGNON	Georgette
AZOUZ	Oula
MICHEL	Sophie
MONTURLI	Roland
STAMATIOU	Annie
SPERTA	Pierre
PANICHI	Paulette
CAVASSILA	Alain
GUIOT	Valérie
NAVEILHAN	Jean-Claude
CHABERT	Laurence
SARI	Abdelkader
RAOUX	Aurore

LIOZON	Philippe
SCOTTO	Claudine
SCHROETTER	Régis
CORRAO	Céline
TOURE	Mas
POLI	Angélique
TARIKET	Randal
GRACH	Aurélie
CAIZERGUES	Philippe
GUARRACINO	Ghislaine
ALVAREZ	Martial
CIANFARANI	Aline
ROUGON	Frédéric
SALIBA	Céline
GAY	Jean-Paul

Monsieur le Maire déclare installer dans leurs fonctions les conseillers municipaux.

En application de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire sortant cède sa place à Aline CIANFARANI doyenne de l'assemblée pour procéder à l'élection du Maire et propose Madame Céline CORRAO comme secrétaire de séance.

Madame CIANFARANI prend la parole pour procéder à l'élection du Maire, elle donne lecture des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle invite les candidats aux fonctions de Maire à se faire connaître.

Monsieur Jean-marc CHARRIER au nom de la liste « Port-Saint-Louis pour tous » fait acte de candidature.

Mademoiselle Aurélie GRACH et Monsieur Jean-Paul GAY sont choisis comme scrutateurs.

Madame CIANFARANI prie les conseillers municipaux de bien vouloir rédiger les bulletins et de les déposer dans l'urne à l'appel de leur nom

Nombres de bulletins trouvés dans l'urne	29
Bulletins blancs	7
suffrages exprimés	22
Majorité Absolue	15

Monsieur Jean-Marc CHARRIER

22 voix

Monsieur Jean-Marc CHARRIER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Maire.

Madame CIANFARANI rejoint sa place et Monsieur Jean-Marc CHARRIER, Maire, s'installe à la présidence de l'assemblée communale.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et demande que le Conseil Municipal fixe le nombre de postes, celui-ci ne pouvant excéder 30 % de l'effectif légal, il est donc proposé de porter à 8 le nombre d'adjoints.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints par scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

Il invite les candidats aux fonctions d'adjoints à se faire connaître.

Madame Georgette TAFFIGNON, au nom de la liste « Port-St-Louis pour tous » fait acte de candidature.

NOM	PRENOM
TAFFIGNON	Georgette
AZOUZ	Oula
MICHEL	Sophie
MONTURLI	Roland
STAMATIOU	Annie
SPERTA	Pierre
PANICHI	Paulette
CAVASSILA	Alain

ADJOINTS

Nombres de bulletins trouvés dans l'urne 29

Bulletins blancs 7

suffrages exprimés 22

Majorité Absolue **15**

La liste conduite par Georgette TAFFIGNON ayant obtenu 22 voix est élue.

Il est procédé ensuite à la détermination de l'ordre du tableau conformément à l'article R 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1	M	CHARRIER	Jean-Marc
2	A	TAFFIGNON	Georgette
3	A	AZOUZ	Oula
4	A	MICHEL	Sophie
5	A	MONTURLI	Roland
6	A	STAMATIOU	Annie
7	A	SPERTA	Pierre
8	A	PANICHI	Paulette
9	A	CAVASSILA	Alain
10	CM	NAVEILHAN	Jean-Claude
11	CM	SCOTTO	Claudine
12	CM	GUIOT	Valérie
13	CM	CHABERT	Laurence
14	CM	SCHROETTER	Régis
15	CM	LIOZON	Philippe
16	CM	TOURE	Mas
17	CM	RAOUX	Aurore
18	CM	POLI	Angélique
19	CM	SARI	Abdelkader
20	CM	TARIKET	Randal
21	CM	CORRAO	Céline
22	CM	GRACH	Aurélie
23	CM	CIANFARANI	Aline
24	CM	GAY	Jean-Paul
25	CM	CAIZERGUES	Philippe
26	CM	ROUGON	Frédéric
27	CM	SALIBA	Céline
28	CM	ALVAREZ	Martial
29	CM	GUARRACINO	Ghislaine

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 H 00.